

N° 2017-005

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIENT ABSENTS: M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

<u>OBJET</u>: ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

SOUS PREFEC

18 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1ère Adjointe au Maire,



N° 2017-006

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIENT ABSENTS: M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

OBJET: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8

**DECEMBRE 2016** 

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),

SOUS PREFEC

COURRIER ARRIVÉE

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 8 décembre 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe <u>au Mai</u>re,



N° 2017-007

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

ETAIENT ABSENTS: Mme DI MARINO, M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

OBJET: AFFAIRES GENERALES – ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

Par une délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a élu en son sein les 7 membres -outre le Maire en qualité de Président- représentant la Ville au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS).

Par un courrier reçu le 25 novembre 2016, Madame Anne LASSUS a démissionné de sa fonction de représentante de la Ville au sein de ce Conseil d'Administration.

L'article L123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant notamment que « les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale », il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre élu.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- désigne, après élection, Madame Annie GUILLEMOT, pour remplacer Madame Anne LASSUS en tant que représentante élue au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

SOUS PREFECTURE
DE LUNE

18 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE



N° 2017-008

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

# <u>OBJET</u>: FETES ET MANIFESTATIONS – CREATION D'UN OFFICE DU COMMERCE RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

La commune de Lunéville, accompagnée par les communes de Jolivet, de Moncel-lès-Lunéville et de Chanteheux, ainsi que par la communauté de communes du Lunévillois, a souhaité créer un nouveau partenariat avec les commerçants du territoire en proposant la création d'un Office du Commerce.

Cette association, régie par la loi de 1901, rassemblera l'ensemble des partenaires concernés dont les chambres consulaires. Elle aura pour objectifs de :

- rassembler les initiatives prises en matière de commerce dans un souci d'équilibre et de complémentarité entre le centre-ville de Lunéville et les différents pôles commerciaux de Lunéville, de Moncel-lès-Lunéville, de Chanteheux et de Jolivet,
- mutualiser les besoins et les moyens en apportant son concours aux commerçants ou artisans adhérents ainsi qu'à toute structure visant à promouvoir l'espace marchand,
- dynamiser l'activité commerciale en réalisant des manifestations et des événements commerciaux.
- engager une politique de communication au profit de l'offre commerciale existant dans l'agglomération,
- accompagner les projets d'animation des commerçants, qui resteront acteurs de leurs projets,
- assurer la cohérence des actions entreprises.

Le Conseil d'Administration de l'Office du Commerce de l'agglomération lunévilloise, sera ainsi composé :

- Collège des commerçants, artisans, prestataires de services et professions indépendantes composé de 10 membres.

- Collège des consulaires et organisations professionnelles :
  - 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
  - 1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Collège des élus :
  - 3 représentants de la commune de Lunéville et 1 remplaçant,
  - 1 représentant de la commune de Jolivet,
  - 1 représentant de la commune de Moncel-lès-Lunéville,
  - 1 représentant de la commune de Chanteheux,
  - 1 représentant de la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'adhésion de la commune de Lunéville à l'Office du Commerce de l'agglomération lunévilloise, et à ce titre d'approuver l'objet et les objectifs de l'association,
- de désigner 3 représentants et 1 remplaçant de la Ville de Lunéville au Conseil d'Administration de l'association.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Contre</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE), Après vote uninominal, Après avis de sa Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver l'adhésion de la commune de Lunéville à l'Office du Commerce de l'agglomération lunévilloise,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de désigner en qualité de représentants de la Ville de Lunéville au Conseil d'Administration de l'association :
  - Monsieur Jacques LAMBLIN: 27 voix
  - Monsieur Christian FLAVENOT : 25 voix
  - Monsieur Michel BOESCH: 22 voix
- de désigner en qualité de représentant de la Ville de Lunéville au Conseil d'Administration de l'association :
  - Madame Marie VIROUX: 30 voix

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation,

La 1ère Adjointe au Maire,





N° 2017-009

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

# <u>OBJET</u>: CCL – TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

Dans le cadre de son action en matière de développement durable, la Communauté de Communes du Lunévillois (CCL) a été en juin 2016 retenue lauréate de l'appel « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n°2016-144 du 14 mars 2016 par laquelle Monsieur le Maire de Lunéville a sollicité l'octroi de fonds TEPCV pour la réhabilitation thermique du complexe Charles Berte et la mise en place d'une gestion différentiée des espaces verts intégrant une démarche zéro pesticide.

Afin de renforcer l'engagement du territoire intercommunal dans la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement, la Communauté de Communes du Lunévillois souhaite solliciter une demande d'avenant assorti d'un programme d'actions complémentaires auquel il est proposé d'associer la Ville de Lunéville.

La demande d'avenant porterait sur les actions suivantes :

#### Pour la CCL:

- Installation d'une route solaire « WATTWAY » sur l'Actipôle de Mondon ;
- Mise en place d'un Fond d'aide à la rénovation énergétique du parc de logements privés ;
- Acquisition de véhicules électriques et mise en place de borne de recharges publiques ;

#### Pour la Ville de Lunéville :

- Acquisition d'un véhicule électrique de type « Kangoo Z.E. » et de deux vélos à assistance électrique destinés au personnel.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette action, d'autoriser le Maire à solliciter les fonds TEPCV au plus haut taux pour son financement, et de signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention de financement avec l'Etat.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à solliciter les fonds TEPCV au plus haut taux pour le financement d'un véhicule électrique de type « Kangoo Z.E. » et de deux vélos à assistance électrique,
- autorise le Maire à signer la convention TEPCV à intervenir avec les services de l'ETAT et l'EPCI et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1ère Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD



N° 2017-010

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

<u>OBJET</u>: POLICE MUNICIPALE - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

Par une délibération en date du 11 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de coordination de la police municipale de Lunéville et des forces de sécurité de l'État conformément aux modalités précisées dans le décret n°2012-2 du 2 janvier 2012.

Il y a lieu, dans le contexte actuel et sur le fondement du nouveau diagnostic local de sécurité réalisé par la police nationale avec le concours de la police municipale, d'élaborer une nouvelle convention, étant rappelé qu'en aucun cas il ne peut être confié à cette dernière une mission de maintien de l'ordre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État, ci-annexée.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État ci-annexée, ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE
18 JAN. 2017
COURRIER ARRIVÉE

to DE LUNELLE MAN A CONTROL OF THE C

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1ère Adjointe au Maire,



N° 2017-011

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTINDESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

## <u>OBJET</u>: JEUNESSE - TICKETS JEUNES 2016 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS RAPPORTEUR: M. BARDOT

Dans le cadre de l'opération "Tickets Jeunes", les associations se voient créditer par la ville du montant des tickets retournés.

Ainsi, il convient de verser aux associations les montants ci-dessous indiqués.

	Nbre		Nombre			titio	n	Total	Subvention
ASSOCIATIONS OU CLUBS	d'inscrip.	Filles	Garçons		dét				
AMIDANSE	32	31	1	32	à	_		512 €	
AMPLITUDE DANSE	5	5	0	5	à	16	_	80€	
AS.AL	25	11	14	20	à	16	_	320 €	
				1	à	14	-	14 €	
				1	à	12	-	12€	
	_			1	à	10	_	10 €	
				1	à	8	€	8€	
				1	à	2	€	2€	
AMICALE DES SPORTS ENCHAINES	3	3	0	3	à	16		48 €	+
AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE	6	1	5	5	à	16	_	80€	
				1	à	2	€	2€	
A VENIR	16	5	11	15	à	16	_	240 €	
			0.4	1	à	4	€	4€	
BASKET CLUB DE LUNEVILLE	31	0	31	31	à	16	_	496 €	
CARACHE LUNEVILLOISE	21	2	19	15	à	16	€	240 €	
				1	à	12	€	12€	
OFNITRE COOLAL ET OUILTUREL LEGERIG	40		4	5	à	6	_	30 €	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LES EPIS	10	6	4	8	à	16 12	€	128 €	
				1	à	4	€	12 €	
OLLID DE CANCE KAVAK DE LUNEVALLE	-	4	-	-	_	16	-		
CLUB DE CANOE KAYAK DE LUNEVILLE	6	1	5 15	6 31	à	16	-	96 €	
ECOLE DE MUSIQUE LUNEVILLE	31	16	27	30	à	16	-	480 €	
ENTENTE SPORTIVE LUNEVILLE SIXTE	31	4	21	1	à	10	-	10 €	_
FOOTBALL CLUB LUNEVALLE	120	5	115	112	à	16	-	1 792 €	
FOOTBALL CLUB LUNEVILLE	120	3	113	8	à	12	_	96€	
HALTEROPHILIE DE LUNEVILLE	8	2	6	7	à	16	-	112 €	
HALTEROPHILIE DE LONEVILLE	°	*	"	1	à	10	-	10€	
JUDO CLUB DE LUNEVILLE	29	8	21	29	à	16	-	464 €	
LA GALOPADE	26	24	2	26	à	16	+-	416 €	
LES ARCHERS LUNEVILLOIS	11	5	6	11	à	16	-	176 €	<del></del>
LORRAINE GYMNASTIQUE	78	71	7	78	à	16	+-	1 248 €	
LUNEVILLE ATHLETIC CLUB	31	17	14			16			
LUNEVILLE BASEBALL SOFTBALL	12	5	7	12	à	16	-	192 €	-
LUNEVILLE DANSE EVOLUTION 2	21	21	0	21	à	16	-	336 €	336€
LUNEVILLE KARATE CLUB	44	14	30	44	à	16	€	704 €	704€
LUNEVILLE VOLLEY BALL	11	1	10	11	à	16	€	176 €	176€
MJC LUNEVILLE	50	37	13	49	à	16	€	784 €	3
		0.000		1	à	4	€	4 €	788€
NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS	16	10	6	16	à	16	€	256 €	256 €
PHYSIC GYM	4	3	1	4	à	16	€	64 €	64€
RUGBY CLUB LUNEVILLOIS	13	3	10	13	à	16	€	208 €	208€
SCL HANDBALL	24	8	16	24	à	16	€	384 €	384€
TENNIS CLUB DE LUNEVILLE	33	8	25	33	à	16	€	528 €	528€
SKI CLUB ANTIVOL	28	17	11	28	à	16	€	448 €	448€
SPORTS ORIENTATION LUNEVILLE	9	2	7	9	à	16	_		144€
VIREVOLTE	11	11	0	11	à	16	€		
TOTAL	796	357	439	796				12 550	12 550 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. BARDOT, Mme DI SANGRO, M. VALOIS ne prennent pas part au vote,

Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser la somme de 12 550 € aux associations suivant la répartition précisée ci-dessus,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2016, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23155.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

SOUS PREFECTURE
DE LIMEVILLE
18 JAN. 2017
COURRIER ARRIVÉE



N° 2017-012

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTINDESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

## <u>OBJET</u> : JEUNESSE – PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) RAPPORTEUR : M. BARDOT

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lunéville propose des sessions de formation aux premiers secours pour les jeunes âgés de 13 à 25 ans.

Outre l'obtention d'un diplôme, cette initiative s'inscrit dans une démarche de responsabilisation des jeunes et d'éducation à la citoyenneté.

Cette formation, d'un montant de 60€ par candidat, est dispensée par l'Unité Locale de la Croix Rouge Française dans ses locaux situés 7 rue Trouillet à Lunéville.

Quatre sessions d'une durée de 8 heures sont organisées durant les vacances scolaires.

L'effectif par session est de 10 jeunes maximum et le tarif est fixé à 10 € par candidat, versés auprès de la régie du Service Municipal de la Jeunesse.

Initiée en 2008, le projet a permis, au 31 décembre 2016, de former au total 252 jeunes aux premiers secours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention, conclue avec l'Union Local de la Croix Rouge de Lunéville pour une durée de 3 ans, annexée à la présente délibération.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire avec l'Union Locale de la Croix Rouge Française de Lunéville,
- précise que la recette sera imputée, nature 70878, fonction 422, enveloppe 13276,
- précise que la dépense sera imputée, nature 611, fonction 114, enveloppe 16648.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1ère Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

18 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE



N° 2017-013

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

<u>OBJET</u>: SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE BASEBALL-SOFTBALL ASSOCIATION
RAPPORTEUR: M. BARDOT

L'association Lunéville Baseball Softball organisera son 17ème tournoi de softball balle lente les 18 et 19 février prochain.

Cette épreuve régionale accueillera 8 équipes mixtes au complexe Sportif Charles Berte. Soixante hommes et quarante femmes sont attendus sur ces deux jours.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 4 200 €.

La Commission propose une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer 300 € à l'association Lunéville Baseball-Softball,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153 et que le versement de cette subvention est conditionné à la présentation d'un bilan auprès du service des Sports.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Cathekine PAILLARD

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

18 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE



N° 2017-014

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE). M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

OBJET: SPORTS – BOULODROME DE LA BAROLLIERE – ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

**RAPPORTEUR: M. BARDOT** 

Considérant que, pour favoriser la pratique sportive, il est nécessaire de définir les conditions d'utilisation et de fonctionnement des installations sportives municipales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau règlement intérieur relatif à l'utilisation du Boulodrome de la Barollière.

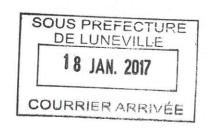
Ce règlement a pour objet de fixer les conditions d'utilisation de cette installation, les droits et les devoirs des utilisateurs ainsi que les responsabilités encourues en cas de manquement à certaines obligations.

Le règlement est joint à la présente délibération et en fait partie intégrante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer le règlement intérieur relatif à l'utilisation du Boulodrome de la Barollière.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.



\* DE LUNG

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



N° 2017-015

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTINDESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

# <u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL - ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE RUE VIOX <u>RAPPORTEUR</u>: Mme PAILLARD

Les terrains situés rue Viox le long du cimetière de Lunéville sont situés en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour une extension de celui-ci.

A ce titre, la commune s'est déjà rendue propriétaire des parcelles cadastrées section AN n° 146, 148, 149, 150, 156 et 157.

Mme BUCHER, propriétaire de la parcelle AN n° 152, a sollicité la commune afin de la céder.

Après discussions entre les parties, celles-ci ont convenu de fixer le prix de vente à 3 500€.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur Mme Marie-Jeanne BUCHER de la parcelle cadastrée section AN n° 152 sise rue Viox au prix de 3 500 € hors droits et taxes.

#### Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise l'acquisition sur Mme Marie-Jeanne BUCHER de la parcelle cadastrée section AN n° 152 sise rue Viox à Lunéville, d'une superficie de 697 m²,
- fixe le prix de cette acquisition à 3 500 € hors droits et taxes,

- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe Municipale, à signer l'acte administratif de vente à intervenir,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 nature 2111 enveloppe 1943.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

18 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉE





N° 2017-016

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS: MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. BREGEARD (pouvoir M. BARDOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. HAUVILLER), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. BAUCHE (pouvoir M. DELBARRE).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 17 janvier 2017.

<u>OBJET</u>: ASSURANCES: DOMMAGES AUX BIENS - REGLEMENT DE SINISTRE RAPPORTEUR: Mme PAILLARD

Dans le cadre du "dommages aux biens", à savoir :

- choc de véhicule sur pont du canal rue Chanzy, survenu le 21 septembre 2014,

la compagnie d'assurance vient de nous faire parvenir une nouvelle indemnité d'un montant de 1 044,88 € correspondant au montant de la franchise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte le versement d'indemnité pour un montant de 1 044,88 €,
- précise que la recette sera imputée sur la nature 7788, fonction 01, enveloppe 4982.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze janvier deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme, Pour le Maire, et par délégation, La 1ère Adjointe au Maire,